

**CONSIGNES ARR ET DEP A VUE**

Restrictions de l'espace aérien : :  
voir AIP FRANCE ou carte de radionavigation à vue.

**ARRIVEES :**

Avant de pénétrer dans la zone, contacter CAZAUX APP au delà des 30 NM TACAN.

Présentation à 2000 ft QFE (ou sous la couche ) à 350 kt at aux points suivants :

ER 06 N : 317°/8 NM TACAN CAA (travers CAP FERRET)

ER 06 S : 147°/14 NM TACAN CAA (N -YCHOUX).

**ARRIVEE N** : rejoindre le point "T" (TRENCAU), puis le IP 06 (rive W du Lac de CAZAUX).

**ARRIVEE S ou E** : rejoindre le point "L" (pointe Sud du Lac de CAZAUX), puis le IP 06 (rive W du Lac de CAZAUX).

Contacteur la TWR aux ordres de l' APP.

Présentation au break par la gauche (à droite sur clairance) à 1500 ft QFE.

**DEPARTS:**

Après DEC ne pas dépasser 800 ft QFE avant l'extrémité de piste puis monter 1500 ft QFE (ou sous la couche) & contacter CAZAUX APP. Rejoindre le point "F" (S FACTURE), puis cap de navigation.

Rappeler en sortie de zone.

**RESTRICTION D'UTILISATION**

Eviter la zone D 91 zones DGA/EM, R 148 B, D170 associées au champ de tir de CALAMAR : survol interdit sauf autorisation.

Survol du banc d' ARGUIN interdit en dessous de 1000 ft QFE.

Présence forte activité A/D ARCAHON - LA TESTE & BISCARROSSE.

**PROCEDURE ANTI-BRUIT**

Quand les procédures anti bruit sont en vigueur, la hauteur des circuits est relevée de 1000 ft jusqu'à l'IP pour une arrivée au break à 1500 ft QFE.